



Rapport d'activité 1995

La commission externe d'évaluation des politiques publiques a débuté ses activités à la fin du mois de juin 1995. Ce premier rapport d'activité ne porte donc que sur le deuxième semestre de cette année.

La commission a été instituée par la nouvelle loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques du 19 janvier 1995. La loi renforce les organes de contrôle, de surveillance et d'évaluation en leur conférant davantage d'indépendance et de pouvoirs d'investigation. Alors que l'Inspection cantonale des finances voit ses prérogatives étendues en matière de contrôle de gestion, la commission externe d'évaluation des politiques publiques est chargée de seconder le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans leurs tâches d'évaluation des politiques publiques. Dans ce sens, la commission a pour objectif principal de mettre en évidence et d'apprécier les *effets* des politiques qui sont soumises à son examen ou qu'elle décide elle-même d'évaluer.

Son secrétaire permanent n'étant entré en fonction qu'en janvier 1996, la commission a mis à profit ce premier semestre pour préciser ses missions et coordonner ses tâches avec celles de l'Inspection cantonale des finances et avec l'audit global de l'Etat de Genève. La commission a tenu six séances plénières au cours desquelles ses membres ont pu se familiariser avec la démarche évaluative et la conduite de projets. Les commissaires ont suivi différents exposés (évaluation des politiques publiques, concept d'audit, contrôle de gestion, méthodologie de réorganisation). Dans un premier temps, la commission a retenu quatre domaines susceptibles de donner lieu à des évaluations: le logement social, la formation professionnelle, les personnes âgées et la fiscalité. Quatre groupes de travail ont été constitués pour dégager les problèmes principaux et délimiter le champ d'une éventuelle évaluation.

Commission externe d'évaluation
des politiques publiques

J.-D. Delley, président